

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois du mois d'octobre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-sept septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, M. KAMATE, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, Adjoints au Maire,

M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, M. MUSQUET, M. VAZ, Mme HAMIDI, Mme SEGURA, M. THEVENOT, M. RAMOS, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, M. GAY, Mme MILOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme HAMA, Adjointe au maire, (procuration à M. GALIOTTO), Mme LEMARCHAND, Adjointe au maire, (procuration à Mme KHALI), M. CARRE, Adjoint au maire, (procuration à Mme SEGURA), M. RUBIO, Conseiller Municipal, (procuration à M. DI CIACCO), M. HITACHE, Conseiller Municipal, (procuration à Mme DELMAS), Mme GONCALVES, Conseillère Municipale, (procuration à M. VAZ), M. DRINE, Conseiller Municipal, (procuration à M. SOUBEN), Mme BUFFET, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT), Mme TANSERI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BARRES), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, (procuration à M. BRAMY).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Mme GOURSONNET, M. AMRANE, Mme CAN, Mme SURENDIRAN, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. VAZ, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mesdames, Messieurs,

Bonjour, nous ouvrons cette quatrième séance du Conseil Municipal de l'année 2019. Je vous donne la liste des excusés et procurations.

Deux informations. Nous avons retiré le point 13 de l'ordre du jour, il s'agissait d'une remise gracieuse de dette de 400 euros et quelques. La famille de la personne ayant réglé la dette il n'y a plus de raison de maintenir cette délibération.

L'opposition - je crois que c'était Mme Delmas - m'avait demandé le nombre d'enfants du Blanc-Mesnil scolarisés: nous avons un accord avec le Protectorat Saint-Joseph à Aulnay, 51 enfants y sont scolarisés.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On dépasse les 50.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, à 1 près. La limite est 52. Tu veux dire que cela coûte plus cher quand on dépasse 50, oui, c'est vrai. Donc, dans un cas, le Protectorat Saint-Joseph, on est juste en dessous de la limite, et pour Sainte-Marie au Bourget : 53 enfants.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On s'en doutait aussi.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, tu ne te doutais pas des 51 puisque tu tablais sur 50 alors que c'est 52... Au-dessus de 50, oui, d'accord. Voilà pour les informations que je souhaitais vous communiquer.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons que Micael Vaz soit secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 28 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ PROCÉDE à la nomination de monsieur Micael Vaz, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2019
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a une intervention.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Chaque fois que nous avons fait une remarque sur le procès-verbal, malgré vos déclarations de rectifications, comme votre majorité vote le PV manifestement erroné il est diffusé en l'état. Or, pour l'histoire, quand vos propos sont attribués à Didier Mignot c'est une erreur grave. Aussi, je demande solennellement à tous les conseillers municipaux de ne pas voter ce PV afin que l'administration puisse le rectifier, que le secrétaire de séance puisse le vérifier et qu'il soit soumis au vote du prochain Conseil Municipal. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On a noté votre remarque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 4 juillet 2019.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Bien, les moutons !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous voyez, vous êtes suivie par vos propres moutons. Je reprends le terme employé par Anne-Marie.

1. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019-2022 DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais laisser la parole à Jacky Viltart.

Les trois premiers points portent sur la santé et le développement de partenariats et la coordination des différents sujets de santé.

M. JACKY VILTART :

Merci monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs,

Nous vous proposerons d'approuver le contrat local de santé 2019-2022. Il vous est présenté sur la note de synthèse que vous avez sur table. Je souhaiterais dresser un éventail rapide de plusieurs points importants, aussi à l'intention du public.

Ce contrat local de santé fait suite au précédent, il permet de formaliser des partenariats entre différents acteurs de la santé sur la commune, mais aussi de la région, afin d'agir de concert sur divers axes stratégiques et de les décliner en actions santé au bénéfice de la population en exergue avec ceux du contrat régional de santé de l'ARS d'Ile-de-France.

Les orientations du contrat local de santé sont le résultat d'un diagnostic local de santé réalisé entre le 21 janvier 2019 et fin juillet 2019 par le coordonnateur atelier santé ville et une stagiaire en master de géographie de la santé, spécialité « parcours ville santé ». Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative. Ce sont 71 habitants (jeunes, actifs et retraités) et 28 soignants qui ont participé à des entretiens individuels ou collectifs. Deux comités de pilotage présidés par Monsieur le

Maire et coprésidés par l'ARS, en présence des signataires de droit, je citerai: l'ARS, la Préfecture, le Département, la CPAM, le Centre Hospitalier Robert Ballanger et la Ville.

Nous avons donc souhaité intégrer l'Hôpital Ballanger, pour nous permettre de développer un partenariat Ville Hôpital – c'est très important à l'heure actuelle. Le Comité de pilotage a validé 4 axes stratégiques qui se sont déclinés en 25 fiches actions. On y retrouve toutes les grandes lignes concernant les actions fondamentales de prévention et d'accompagnement à destination de toutes les populations de la ville, malades ou en bonne santé ; le journal de la ville vous en informe régulièrement.

Dans ce contrat local de santé 2, tous les moyens d'action de lutte contre le diabète et ses conséquences ont été renforcés. Sachant que sur la ville, le diabète est en tête des affections de longue durée. Ainsi, les points suivants de l'ordre du jour vous proposeront d'approuver des conventions avec des partenaires qui ont participé aux ateliers techniques dans l'élaboration des fiches actions. Je citerai: le pôle Ressource en éducation thérapeutique du patient Ile-de-France, mais aussi le développement d'un partenariat avec l'Association des diabétiques d'Ile-de-France (cela permet d'avoir des patients experts qui travailleront avec le coordonnateur atelier santé ville dans le cadre de l'éducation thérapeutique diabète) et le réseau régional diabète (soutien aux professionnels de santé et aux patients diabétiques).

Pour conclure, ce contrat local de santé va orienter les trois prochaines années dans l'amélioration de la prévention et de l'accès aux soins. Toutes ces actions sont aussi un moyen de lutter contre la désertification médicale et paramédicale que nous subissons en Ile-de-France.

Merci.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, Jacky. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE et AUTORISE la signature du contrat local de santé 2019-2022 de la ville du Blanc-Mesnil.

<p>2. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE POLE DE RESSOURCES EN EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT ÎLE-DE-FRANCE ET LA VILLE DU BLANC-MESNIL</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE la convention de partenariat entre le pôle de ressources en éducation thérapeutique du patient Ile-de-France et la Ville du Blanc-Mesnil.

3. AMELIORATION QUALITATIVE DE L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DES PATIENTS DIABETIQUES PAR LE DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE l'amélioration qualitative de l'éducation thérapeutique des patients diabétiques par le développement de partenariats avec l'associations Paris diabète et l'association des diabétiques d'Ile-de-France.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Voilà un excellent travail de la délégation Santé, merci à tous.

Les quatre prochaines délibérations concernant des rectifications matérielles suite à des reprises de résultats erronées pour le CSAPA et le SSIAD. Dans un souci de simplification, je vous propose de regrouper les votes des comptes de gestion dans un premier temps et dans un second temps, je sortirai et vous voterez les comptes administratifs.

4. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2018 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2019-04-07

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE le retrait de la délibération n°2019-04-07 et le compte de gestion du budget annexe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) – Exercice 2018.

5. COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – EXERCICE 2018- RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2019-04-11

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE le retrait de la délibération n°2019-04-11 et le compte de gestion du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) – Exercice 2018.

6. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – EXERCICE 2018 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2019-04-08

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour les points 6 et 7, je propose que Jean-Philippe Ranquet, premier adjoint, prenne ma place pendant que je quitte la salle, puisque je ne suis pas habilité à voter.

Y a-t-il des objections ? Tout le monde est pour.

➤ APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside le vote du compte administratif du CSAPA – Exercice 2018.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Y a-t-il des questions ?

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE le retrait de la délibération n°2019-04-08 et le compte administratif du budget annexe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) – Exercice 2018.

7. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – EXERCICE 2018 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2019-04-12

➤ APPROUVE que Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint, préside le vote du compte administratif du SSIAD – Exercice 2018.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE le retrait de la délibération n°2019-04-12 et le compte administratif du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) – Exercice 2018.

M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Monsieur le Maire peut revenir.

8. CLOTURE DU SERVICE SOLIDARITE AU 31 DECEMBRE 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne s'agit pas de fermer le service solidarité, pas plus que le SSIAD, mais simplement de faire en sorte qu'il passe dans le budget du CCAS.

Il y avait deux possibilités, on passe donc en gestion par le CCAS.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE la clôture du service solidarité au 31 décembre 2019.

9. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) AU 31 DECEMBRE 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour la même raison; évidemment, on ne ferme pas le SSIAD, on fait en sorte que le transfert de l'activité passe au CCAS.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 28 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ APPROUVE la clôture du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) au 31 décembre 2019.

10. BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – BUDGET PRIMITIF 2020

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il vous est proposé d'arrêter les montants prévisionnels que vous avez et de voter le budget primitif 2020.

Pour mémoire et pour le public : le SSIAD, en section d'exploitation, à hauteur de 666 000 € et quelque et en investissement, 1 224 €.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :
 POUR : 28 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
 M. Hitache, M. Drine.

- APPROUVE le budget du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) – Budget Primitif 2020.

<p>11. BUDGET DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA) – BUDGET PRIMITIF 2020</p>

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En section d'exploitation, à hauteur de pratiquement 300 000 € et en section d'investissement, un peu plus de 5 000 €.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :
 POUR : 28 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
 M. Hitache, M. Drine.

- APPROUVE le budget du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) – Budget Primitif 2020.

<p>12. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES POUR L'EXERCICE 2019</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de différentes créances et valeurs éteintes, pour un budget de 16 781,38 €.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- APPROUVE les admissions en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2019.

<p>13. REMISE GRACIEUSE TOTALE DE LA DETTE DE MADAME ELSA DELPLACE, VICTIME DE L'ATTENTAT DU BATACLAN</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le point 13 est donc retiré.

14. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) POUR L'ANNEE 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour le public, vous savez que les huit villes - la nôtre et les sept villes autour - ont été regroupées au sein d'un territoire qui s'appelle Paris Terres d'Envol, qui fait quelques dépenses, trop à mon avis, de plus en plus. On nous l'a imposé. A un moment donné, quand il n'y a plus assez d'argent, on demande aux villes de contribuer à due proportion.

Pour l'année 2019, le FCCT pour la Ville du Blanc-Mesnil s'établira à un petit peu plus de 6 millions d'euros, ce qui n'est pas rien. Vous imaginez bien que nous regarderons de très près comment sont effectuées ces dépenses.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 28 Majorité Municipale

ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine.

➤ **APPROUVE** la fixation du montant du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour l'année - Budget principal de la ville.

15. GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS PLS BAT E1, VOIE NOUVELLE CASANOVA

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une opération qui était prévue par la majorité précédente, donc c'est la suite logique. Evidemment, en contrepartie de cette garantie d'emprunt nous obtenons cinq logements supplémentaires en attribution directe par la Ville.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ **APPROUVE** la garantie d'emprunt au profit de Seine-Saint-Denis Habitat pour la construction de 27 logements PLS Bât E1, voie nouvelle Casanova.

16. CHOIX DU MODE DE GESTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DE LA CRECHE ROSENBERG

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de la crèche Rosenberg. Vous le savez, nous avons déjà débattu sur ce point précédemment. Il y aura une nouvelle crèche de 21 berceaux près du théâtre, près de la place de la Libération. Nous avons souhaité transférer les personnels du Blanc-Mesnil de la crèche Rosenberg vers cette nouvelle crèche pour qu'ils aient de meilleures conditions de travail. Ils sont tous repris.

Plutôt que de mettre en délégation de service public la nouvelle crèche, nous avons préféré transférer nos agents dans cette nouvelle crèche et mettre en délégation l'ancienne crèche Rosenberg qui a besoin d'être rénovée, et ainsi faire porter une partie des travaux au délégataire, au privé ; ceci pour faire des économies.

Nous avons peut-être été trop gourmands, ce qui fait que nous n'avons eu qu'une réponse et qui ne donnait pas satisfaction. On a donc rebattu les cartes et rendu le marché infructueux.

Il est question aujourd'hui, par deux délibérations, de :

- déclarer sans suite la procédure d'attribution,
- et ensuite se prononcer, comme la première fois, sur le recours à la délégation de service public sous forme d'affermage comme mode de gestion de la crèche Rosenberg.

Je sais que nous ne sommes pas tous d'accord sur le sujet mais nous n'allons pas relancer le débat, il a déjà été fait.

Qui est pour le premier mémoire de ce point 16 ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale, 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Hitache, M. Drine
 CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,

➤ APPROUVE le choix de déclarer sans suite la procédure d'attribution d'une délégation de service public concernant la crèche Rosenberg.

Point 2, qui est pour la délégation de service public sous forme d'affermage ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale
 CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
 M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE la délégation de service public sous forme d'affermage – Exploitation de la crèche Rosenberg.

17. APPROBATION DE L'ACQUISITION DU LOT 2 DE LA COPROPRIETE SISE 12, RUE PAUL LEGARROIS, PARCELLE CADASTREE SECTION AV 830 APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME PESTANA

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le petit bâtiment qui n'est pas très en forme, au bout de l'avenue de l'Espérance. L'idée est que l'on a déjà préempté une partie du terrain juste avant. Pour les anciens de la ville, c'est l'ancien bougnat de la famille Ménard. Il ne nous reste plus qu'un ou deux appartements dans cet immeuble pour pouvoir l'abattre et faire un vrai parking de centre-ville à cet endroit-là, d'où cette acquisition, qui n'est pas très chère puisque l'appartement est plutôt vétuste.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE l'acquisition du lot 2 de la copropriété sise 12, rue Paul Legarros, parcelle cadastrée section AV 830 appartenant à monsieur et madame Pestana.

18. APPROBATION DE L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE L'EMPLACEMENT RESERVE COMMUNAL N°1 DE LA PARCELLE SISE 119, AVENUE HENRI BARBUSSE, CADASTREE SECTION AX 671, APPARTENANT AUX COPROPRIETAIRES DU 119, AVENUE HENRI BARBUSSE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE l'acquisition dans le cadre de l'emplacement réservé communal n°1 de la parcelle sise 119, avenue Henri Barbusse, cadastrée section AX 671, appartenant aux copropriétaires du 119, avenue Henri Barbusse.

19. PROJET URBAIN 171, AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER - CESSION DE LA PARCELLE AO373

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est une toute petite parcelle dont la Ville est propriétaire, qui fait de mémoire 6 mètres carrés, que l'on a vendue 10 000 €, ce qui est plutôt un bon prix. Elle ne nous servait à rien, et elle permet aux promoteurs d'avoir un territoire cohérent.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE le projet urbain 171, avenue Paul Vaillant Couturier - Cession de la parcelle AO373.

20. CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV 902 SISE 7, AVENUE DE L'ESPERANCE A MESDAMES GORDANA ET SNEZANA SOFIJANOVIC

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le chemin inverse. La précédente majorité avait un projet à cet endroit, que nous n'avons plus, donc nous avons proposé aux voisins cette parcelle de 88 mètres carrés, pour la somme de 18 000 €.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AV 902 sise 7, avenue de l'Espérance à mesdames Gordana et Snezana SOFIJANOVIC.

21. AVENANT N°13 ET CONVENTION TRIPARTITE A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MOLETTE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, LA VILLE ET SEQUANO AMENAGEMENT

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est tout simplement un transfert de la Ville vers l'EPT qui a aujourd'hui cette prérogative et qui sera l'interlocuteur de Sequano Aménagement.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE l'avenant n°13 et la convention tripartite à la convention de concession d'aménagement de la zone d'activités de la Molette entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la Ville et Sequano Aménagement.

22. AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE DUGNY ARRETE PAR LA DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL DU 24 JUIIN 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas de raison de faire du mal à Dugny et qu'on les empêche de bien travailler. Cela dit, nous avons un point à voir avec eux.

Vous le savez peut-être, dans la zone du Pont-Yblon, à l'extrême nord de la ville, où il y a la station Total, par exemple il y a un bâtiment où il y a trois escaliers sur le Blanc-Mesnil et quatre escaliers sur Dugny. Il y a des terrains là-bas, notamment un terrain qui appartient à la Ville du Blanc-Mesnil mais qui est sur le territoire de Dugny. On leur a dit : « Nous allons bien voter votre PLU, mais accordez-vous avec notre PLU à nous », ce qu'ils ont fait.

Je vous propose donc de donner notre accord au nouveau PLU de Dugny.

Anne-Marie, oui.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Nous ne nous prononcerons pas sur l'ensemble du PLU de Dugny, bien qu'il y ait beaucoup de choses à dire, mais exclusivement sur la zone dénommée UCA, mentionnée dans la note.

La nouvelle réglementation de la zone UCA de Dugny prévoit une hauteur maximum à 18 m au faîtage, ou 19 m à l'acrotère, avec un nombre maximum de R+5, une emprise au sol de maximum 40 % de l'unité foncière. Pour les espaces verts, minimum 50 % de l'unité foncière, se répartissant en 35 % minimum en pleine terre et 15 % en espaces verts complémentaires. Un recul de 4 m des façades par rapport à la limite des voies, et en retrait des limites séparatives.

La zone des Tilleuls, en limite de Dugny, dénommée UAB dans le PLU du Blanc-Mesnil, prévoit une hauteur maximum à 22 m au faîtage + 6 m pour un signal architectural, ce qui permet du R+8. Une emprise au sol non réglementée, soit la possibilité de faire 100 % de l'unité foncière. Pour les espaces verts, 20 % des surfaces non bâties en pleine terre. Possibilité de construire en limite de propriété ou en retrait de minimum 2 m, qu'il s'agisse des voies ou des limites séparatives.

Entre les paroles, 40 % d'espaces verts, une trame verte et bleue, et les actes, il y a un gouffre. On voit bien avec cette note qu'avec une reprise de 100 % on est loin des annonces usuelles de 40 % d'espaces verts, qui ne vaut qu'en zone pavillonnaire. Dans l'hypothèse où l'on occupe avec une structure la totalité de la parcelle, aucune pleine terre n'est obligatoire. C'est mathématique. S'il reste 10 m² non construits, il y aura 2 m² en pleine terre. Sur une grande parcelle, c'est peu.

En ce qui concerne les hauteurs, 3 étages de plus créeront une ligne étouffante, sombre dans les étages inférieurs.

C'est pourquoi nous pensons que pour la qualité de vie des Blanc-Mesnilois et Blanc-Mesniloises des Tilleuls, nous préférons une adaptation de notre PLU, afin que la zone UAB du PLU du Blanc-Mesnil exige la même chose que la zone UCA de Dugny. C'est pourquoi nous voterons contre ce mémoire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Entendu, Anne-Marie, mais quand on dit que le PLU autorise telle hauteur, c'est un maximum, cela ne veut pas dire que l'on ira jusqu'à cette hauteur-là. D'ailleurs, l'architecte des Bâtiments de France nous a reproché que ce ne soit pas assez haut sur cette nationale, en bordure de nationale, parce que c'est l'entrée de ville, tout simplement. A un autre endroit un peu plus bas, même les architectes des Bâtiments de France auraient souhaité que l'on construise plus haut, ce que l'on n'a pas fait.

Quant aux espaces verts, nous avons suffisamment montré que nous étions à cheval là-dessus. Nous en rajoutons partout. Vous ne pouvez pas nous reprocher cela. Ce n'est pas sympa, et surtout ce n'est pas vrai.

Donc, soyez sans crainte, il fallait simplement que cela matche entre le bout de terrain sur Dugny et le bout de terrain sur notre commune. Et c'est tout au bout, la zone du Pont-Yblon. Ce n'est pas la zone des Tilleuls.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ EMET un avis favorable sur le projet de révision du PLU de Dugny sous réserve de l'adoption de règles cohérentes au projet du NPNRU sur les parcelles J0012, J0013, J0059 et J0060.

23. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – SIGNATURE DE LA CONVENTION - ANNEE 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de valider le fait que l'Etat nous a accordé 750 000 € de financements supplémentaires pour la construction du Groupe scolaire Clément Langevin. Donc, phase 1.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE la demande de subvention au titre de la dotation politique de la ville (DPV) – Signature de la convention - Année 2019.

24. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) – SIGNATURE DE LA CONVENTION – ANNEE 2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons obtenu 62 000 € d'un côté pour le dédoublement des classes qui nous est imposé par l'Etat et la location de constructions modulaires de trois classes, et de l'autre, pratiquement 42 000 €, à 12 € près, pour des travaux de dédoublement de classes par ailleurs. Donc, un peu plus de 100 000 €, qui rentrent dans notre escarcelle.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) – Signature de la convention – Année 2019.

25. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :
 POUR : 28 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
 M. Hitache, M. Drine.

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES DE LOCATAIRES

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est historique, on le faisait avant nous, nous avons pour habitude de verser 150 € à chaque association de locataires. Il s'agit là d'octroyer cette subvention aux locataires des cités Marcel Alizard et Victor Hugo.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires.

27. SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- APPROUVE la signature avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant.

28. TARIFICATION DU SALON DE L'IMMOBILIER NEUF

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous le savez, le 12, il y aura un salon de l'immobilier neuf du Blanc-Mesnil ; on demande une contribution de 5 000 € à chaque promoteur qui sera présent, de manière à payer les installations ainsi que la publicité qui pourra être faite par voie de presse. Cela ne coûtera rien à la Ville.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE la tarification du salon de l'immobilier neuf.

<p>29. MODIFICATION ET CREATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR LES ATELIERS ET LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT APPLICABLES AU DEUX PIECES CUISINE</p>

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne s'agit pas de repasser le plat à chaque Conseil; il y a des services nouveaux, donc il faut une tarification nouvelle.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

➤ APPROUVE la modification et la création de nouveaux tarifs pour les ateliers et la mise en place de nouveaux moyens de paiement applicables au Deux Pièces Cuisine.

<p>30. MISE A JOUR DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit tout simplement, lorsque le maire est absent, de donner délégation dans un ordre bien établi aux adjoints, pour signer à sa place.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 28 Majorité Municipale

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Hitache, M. Drine

➤ APPROUVE la mise à jour de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur les décisions prises par le maire, nous avons la liste, mais pas l'intégralité des délibérations. Je vous les demande officiellement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, on vous les communiquera.

Nous aurons un prochain Conseil Municipal non pas en décembre comme prévu, mais le 7 novembre, de manière à libérer le foncier à un ou peut-être deux endroits de la ville. Il faut que cela passe par un vote du Conseil Municipal ; et pour rentrer un peu d'argent à la fin du budget, pour permettre l'opération Kaufman & Broad sur Barbusse, par exemple.

Donc, on vous réunira pour un Conseil Municipal très court. Il faut que cela passe sur cette année budgétaire, à la fois pour Kaufman et pour nous.

Le 7 novembre, ce sera donc un Conseil Municipal très court, il y aura une ou deux délibérations. Le suivant sera le dernier jeudi avant les vacances : le 19 décembre.

Merci à tous, et merci aux personnes présentes dans la salle.